



La Ville de Terrebonne cherche présentement à compléter son équipe de près de 1 200 employés qui œuvrent chaque jour à faire de Terrebonne une ville dynamique et attrayante. Municipalité en plein essor qui compte maintenant près de 119 000 citoyennes et citoyens, Terrebonne constitue la 10e municipalité en importance au Québec.

Les projets remplis de défis vous allument? Joignez sans tarder notre équipe stimulante et contribuez à bâtir un milieu de vie de qualité en posant votre candidature pour le poste de (e) :

**INSPECTEUR, INSPECTRICE EN URBANISME DURABLE
POSTE TEMPORAIRE LISTE DE RAPPEL (1 AN APPROXIMATIVEMENT)
DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE**

Le titulaire effectue les principales responsabilités suivantes :

- Assurer la surveillance du territoire relativement aux règlements d'urbanisme et de nuisance;
- Faire l'inspection des demandes de permis et des certificats et les déclarations des travaux émis;
- Effectuer la gestion des requêtes, des plaintes des citoyens et des dossiers d'infractions;
- Analyser les dossiers à l'égard des règlements d'urbanisme afin d'assurer la conformité des projets soumis;
- Émettre des permis et certificats d'autorisation.

Formation et expérience :

- DEC en techniques d'aménagement et d'urbanisme ou DEC en technologie de l'architecture et un minimum de trente-six mois d'expérience pertinente. (*Toute autre combinaison de scolarité et d'expérience jugée pertinente et équivalente pourra être considérée*).

Aptitudes et habiletés :

- Connaissance des lois et règlements reliés à l'urbanisme, à l'environnement et à l'architecture;
- Autonomie;
- Profondeur d'analyse;
- Sens client;
- Habiletés en rédaction;
- Posséder un permis de conduire valide.

La Ville de Terrebonne souscrit au principe d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Conditions de travail:

L'horaire de travail est du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à midi. Selon la convention collective en vigueur, le taux horaire varie entre 32,52 \$ et 40,65\$ auquel s'ajoute 15 % pour compenser certains avantages sociaux.

Pour soumettre votre candidature, vous devez postuler en ligne en accédant au site internet de la Ville de Terrebonne au www.ville.terrebonne.qc.ca/carrieres avant la date de fermeture du concours.

Nous vous remercions de votre intérêt, mais veuillez noter que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.